



Département  
de la Vendée

-----

Envoyé en préfecture le 05/07/2024

Reçu en préfecture le 05/07/2024

Publié le



ID : 085-218501096-20240701-2024JUILDEL3-DE

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DES HERBIERS

Date de la convocation : 25 juin 2024  
Séance du Conseil Municipal : 1<sup>er</sup> juillet 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le premier juillet à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Ville des HERBIERS s'est réuni dans la salle des conseils de la mairie des Herbiers, sous la présidence de M. Christophe HOGARD, Maire.

Présents : Christophe HOGARD - Luc SOULARD - Angélique RICHARD - Patrice BOUANCHEAU - Magali LOISEAU - Jean-Yves MERLET - Odile PINEAU - Stéphane RAYNAUD - Estelle SIAUDEAU – Roger BRIAND (sauf à la délibération 29) - Hélène CHENAIS - Jean-Marie GRIMAUD – Pierrick THOMAS - Jean-Marie GIRARD (sauf à la délibération 19) - Véronique BESSE - Isabelle CHARRIER-FONTENIT - Maryvonne GUERIN - Christophe VERONNEAU - Fanny GIRARD - Karine LOIZEAU (sauf aux délibérations 43 et 44) – Lilian BOSSARD (sauf à la délibération 49) – Marietta BOONEFAES - Marie-Annick MENANTEAU - Steven BARTHELEMY – Laurence MARTINEAU - Fabrice ABRAHAM - Joseph LIARD - Aurélie PAQUEREAU - Marie-Bernadette RIVIERE

Excusés : Angélique BOISSELEAU donne pouvoir à Magali LOISEAU  
Jean-Marie RAUTUREAU donne pouvoir à Patrice BOUANCHEAU  
Julie MARIEL-GODARD  
Etienne BLANCHARD

Nombre de conseillers en exercice : 33  
32 aux délibérations 19, 29, 43, 44 et 49  
Nombre de conseillers présents : 29  
28 aux délibérations 19, 29, 43, 44 et 49  
Nombre de conseillers votants : 31  
30 aux délibérations 19, 29, 43, 44 et 49

Secrétaire de séance : Marie-Annick MENANTEAU

### 3- RECENSEMENT 2025 - CONVENTION AVEC L'INSEE RELATIVE À L'ENQUÊTE FAMILLES

Chaque année la commune des Herbiers effectue la collecte de l'enquête annuelle de recensement. Dans le cadre du recensement 2025, elle a été tirée au sort pour réaliser une enquête Familles qui a lieu tous les 10 ans et qui vise à mieux connaître les modes de vie des familles aujourd'hui.

Les objectifs de l'enquête Familles sont de recueillir des informations détaillées sur la composition des familles, les événements familiaux, la fécondité, l'origine sociale et géographique.

Les engagements mutuels de l'Insee et de la commune pour cette enquête spécifique font l'objet d'une convention qu'il convient de soumettre à l'approbation du conseil municipal.

Il est donc proposé d'approuver cette convention qui fixe les conditions générales de préparation et d'exécution de l'enquête Familles 2025.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le règlement du Parlement européen et du Conseil n°2016/679 du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données (RGPD),

Vu la loi n°51-711 du 7 juin 1951 sur l'obligation, la coordination et le secret en matière de statistiques,

Vu la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés,

Vu le décret n°2003-485 du 5 juin 2003 relatif au recensement de la population, notamment son article 37, qui prévoit le cadre d'enquêtes associées au recensement,

Vu le décret n°2003-485 du 5 juin 2003 relatif au recensement de la population, notamment son article 30, qui prévoit une dotation forfaitaire complémentaire pour les communes concernées par une enquête associée au recensement,

Vu le projet de convention ci-annexé,

Vu l'avis favorable de la commission Finances, administration Générale, Commerce et Centre-Ville du 12 juin 2024,

Vu le rapport de Fanny GIRARD,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ :

- approuve la convention entre la Ville et l'Insee fixant les conditions générales de préparation et d'exécution de l'enquête Familles 2025,
- autorise Monsieur le Maire, ou l'adjoint délégué, à signer cette convention.

Marie-Annick MENANTEAU  
Secrétaire de séance



Pour copie conforme,  
Christophe HOGARD  
Maire



Transmis en Préfecture le : 05 JUL. 2024  
Publié électroniquement le : 05 JUL. 2024  
Notifié le :